



SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 12 JUIN 2025

18H30 – PAULHAN

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE

PRESENTS : 21

AGDE : Mme SALGAS, MM. GLOMOT, BONNAFOUX
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC
MONTAGNAC : MM. AUDOUI, GUIRAO, Mme TOKOTO
FLORENSAC : M. TUYA, Mme BENSIALI
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO
PORTIRAGNES : M. FAURE

SAINT-PONS : Mme PRADEL
AUMES : Mme DURAND
NEZIGNAN : M. MARTINEZ
VIAS : M. SAUCEROTTE
NIZAS : Mme SEMPERE
PAULHAN : M. ALEIX

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS
MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER

ABSENTS EXCUSES : 17

AGDE : M. BENTAJOU
VIAS : MM. BOLINCHES, DAULIACH
LEZIGNAN : M. BRIL
CAUX : Mme SAUSSOL
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
CAZOULS D'HERAULT : M. LAMBIEZ
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA

FLORENSAC : M. SEGHER
TOURBES : M. BOUISSEREN
POMEROLS : M. SICARD
PINET : Mme BASTOUL
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
USCLAS : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARIN

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 5 mars 2025

- 1°) Rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2024
- 2°) Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes
- 3°) Mise en place d'un dispositif de télétravail
- 4°) Mise à jour du RIFSEEP suite à la modification du taux d'indemnisation du personnel territorial en congé de maladie ordinaire
- 5°) Admission de créances en non-valeur à la demande du service comptable
- 6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 2 juin 2025 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 12 juin 2025, à 18h30, salle du conseil municipal de la ville de Paulhan.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Philippe Marin est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2025 est adopté à l'unanimité. Madame la Présidente demande également le rajout d'une question relative à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la fourrière animale en raison de problématiques techniques avec un des véhicules actuels. Proposition adoptée à l'unanimité.

1°) Rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2024

Madame la Présidente donne lecture, conformément au code général des collectivités territoriales, du rapport d'activités du Sivom au titre de l'année 2024. En effet, les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus de présenter et d'adopter annuellement un rapport d'activités. Le rapport d'activités de l'année 2024 du Sivom du canton d'Agde a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués. Après la présentation détaillée de la Présidente et un échange avec les délégués présents, il est adopté à l'unanimité. Comme le veut la réglementation, il sera prochainement transmis aux services préfectoraux et aux communes adhérentes du Sivom pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

2°) Mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

Madame la Présidente laisse la parole au Directeur lequel rappelle que, conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020, chaque autorité territoriale doit mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes. Ce dispositif peut être confié aux centres de gestion, conformément à l'article 2 du décret. Ainsi, depuis décembre 2024, une convention dédiée au dispositif de signalement a été votée afin de formaliser clairement les engagements réciproques entre le CDG34 et les collectivités souhaitant y adhérer. Cette convention garantit : une meilleure structuration et transparence des prestations offertes ; une mise en conformité avec le décret n°2020-256 ; une adaptation des circuits de signalement aux réalités de chaque collectivité. En adhérant à ce dispositif, le Sivom du canton d'Agde bénéficiera d'un service « clé en main », sécurisé et conforme à la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

3°) Mise en place d'un dispositif de télétravail

Monsieur le Directeur conserve la parole et précise que le Sivom du canton d'Agde, pour ses services administratifs, ne dispose pas de modalités de mise en place du télétravail. Aussi, le comité syndical est invité à adopter le projet de délibération présenté en séance reprenant l'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021 et les modalités locales de mise en œuvre dans le cas où un des agents du siège de la collectivité en ferait la demande.

Adopté à l'unanimité.

4°) Mise à jour du RIFSEEP suite à la modification du taux d'indemnisation du personnel territorial en congé de maladie ordinaire

Monsieur le Directeur indique que le Service de Gestion Comptable a informé le Sivom qu'il convenait de mettre à jour le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en raison de la modification du taux d'indemnisation du personnel territorial placé en congé de maladie ordinaire. En effet, depuis le 1^{er} mars 2025, un fonctionnaire en congés de maladie ordinaire perçoit désormais 90 % de son traitement pendant trois mois au lieu de 100 % auparavant. Pendant les neuf mois suivants, il perçoit la moitié de son traitement. S'ajoutent le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence en totalité. Il s'avère que la délibération du comité syndical en date du 5 mars 2025 nécessite d'être modifiée puisqu'elle prend en compte l'ancienne réglementation.

Après lecture du projet de délibération, adopté à l'unanimité.

5°) Admission de créances en non-valeur à la demande du service comptable

Madame la Présidente informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable Littoral (Trésor Public) a fait part de créances irrécouvrables concernant des titres de recettes émis pour les années 2021 et 2023 pour un montant total de 330,00 € détaillé comme suit :

- Année 2021 : poursuite sans effet	70,00
- Année 2021 : poursuite sans effet	105,00
- Année 2023 : poursuite sans effet	155,00

Ces sommes concernent le service de la fourrière animale. Il convient pour le comité syndical d'admettre ces sommes en non-valeur. Adopté à l'unanimité.

6°) Remplacement d'un des véhicules de la fourrière animale

Madame la Présidente remercie les délégués pour le rajout de cette question. En effet, elle rappelle que le service de la fourrière animale fonctionne avec deux véhicules pour effectuer les tournées de capture d'animaux errants sur le domaine public des 20 communes adhérentes à la compétence. Comme indiqué lors du ROB et compte tenu des problématiques techniques rencontrées sur le véhicule BERLINGO CITROEN (mis en circulation en 2014, comptabilisant 272.845 kms), il devient impératif de le remplacer. Après mise en concurrence par consultation de plusieurs concessionnaires, Madame la Présidente demande au comité syndical de donner son accord pour l'acquisition d'un véhicule de marque FIAT DOBLO auprès de la concession Auto Service 34 sise à Béziers, avec reprise de l'ancien véhicule susmentionné, pour un montant total de 21.772,76 euros.

Adopté à l'unanimité.

7°) Questions diverses

- Informations relatives à l'acquisition de la grignoteuse : une vidéo est projetée sur le fonctionnement de la nouvelle grignoteuse acquise par plusieurs communes. Il est indiqué au comité syndical les difficultés liées à l'acquisition de ce matériel. Un premier matériel a été livré mais ne correspond pas à la commande effectuée. Il sera entièrement remplacé par la société dans le courant du mois de juillet, sans frais supplémentaires pour le Sivom.
- La parole a été donnée à la présidente de l'association de Paulhan « La Pomponette ». Mme Véronique Mas tenait à exprimer sa gratitude de l'association auprès du Sivom et principalement des services de la fourrière animale, toujours réactive. Elle présente les grandes lignes du fonctionnement de son association et indique qu'elle est prête à engager de nouveaux partenariats avec le Sivom dans le cadre du bien-être des animaux et de la stérilisation coordonnée des chats dits libres. Madame la Présidente du Sivom donne son accord de principe et remercie sincèrement Mme Mas pour la qualité de son action à Paulhan et dans les communes avoisinantes.

Madame la Présidente remercie les délégués présents et remercie également M. ALEIX, représentant de la commune de Paulhan pour son accueil et pour le verre de l'amitié offert à tous par la ville. La prochaine réunion devrait avoir lieu dans le courant du mois de septembre.

La séance est levée à 19h45.

**Le Secrétaire de Séance,
Philippe MARIN**

